

La mise en place de l'évaluation

page 17
CHRYSIS

1/2 page de publicité

Marcel JACQUEMARD

La directrice de la DPATE a reçu une délégation du SNPDEN le 14 mai pour présenter l'avancement du dossier évaluation. Deux soucis pour la direction : sensibiliser les recteurs et mettre au point des outils méthodologiques. Entre mi-mars et début avril, six séminaires inter académiques ont rassemblé 320 personnes, recteurs, IA, IA adjoints, SG. Trois ateliers – diagnostics, lettre de mission, organisation académique – produisent des outils méthodologiques. Leurs synthèses doivent parvenir aux recteurs.

Les académies travaillent sur le sujet en avançant chacune selon son propre rythme. Certains recteurs vont vite dans la mise en place de dispositifs fort éloignés du protocole d'accord. Aussi un document national émanant de la DPATE sera diffusé à l'ensemble du système pour être opératoire à la rentrée et pour conserver à cette opération délicate mais essentielle un caractère national dans l'esprit et la méthode.

Un calendrier a été diffusé :

2001-2002

- diagnostics et lettres de missions au minimum pour les nouveaux arrivants, les autres étant à discrétion des recteurs,
- évaluations (sur les compétences et les capacités d'évolution) à discrétion des recteurs, avec en priorité ceux qui souhaitent muter en 2003,
- les processus de mutation et promotion se déroulent comme actuellement.

2002-2003

- diagnostics et lettres de missions au minimum pour les nouveaux arrivants, les autres étant à discrétion des recteurs,
- fin des évaluations, avant décembre 2002/janvier 2003, de tous ceux qui souhaitent muter en septembre 2003 ; les avis "favorable/défavorable" sont supprimés,
- autres évaluations à discrétion des recteurs, avec à partir de janvier une priorité pour ceux qui souhaitent muter en 2004 (et qui n'ont pas déjà été évalués),
- les processus de mutation et de promotion sont fondés sur les résultats des entretiens d'évaluation (portant sur compétences et capacités d'évolution).

2003-2004 : suite du processus à discrétion des recteurs. En fin d'année :

- tous les chefs d'établissement ont réalisé un diagnostic,
- tous les personnels de direction ont une lettre de mission,
- tous les personnels de direction ont eu une première évaluation,
- le critère d'atteinte des objectifs commence à être introduit dans les critères d'évaluation.

À partir de 2003-2004

- le dispositif est complètement lancé et se reproduit année après année,
- le critère d'atteinte des objectifs est systématiquement intégré parmi les critères d'évaluation.

Après étude en CSN, le secrétaire général a fait part de ses observations à la Directrice de la DPATE

« Vous nous avez présenté un calendrier de la mise en place de l'évaluation. Celui-ci prévoit, pour l'année scolaire 2001-2002 au "minimum pour les nouveaux arrivants", la mise en place du processus d'évaluation prévu dans le protocole d'accord, soit diagnostic et lettre de mission.

Vous proposez par ailleurs que les recteurs observent les compétences et les capacités d'évolution, en priorité de ceux qui souhaitent muter en 2003.

Si ce second dispositif est mis en place de façon transitoire, disparaît effectivement en 2003, et a pour but de mieux avancer, avec plus de transparence, sur les propositions de mutation, par un regard sur les performances, il ne peut que recueillir notre accord.

Mais le terme d'évaluation correspond à un dispositif ambitieux prévu par le protocole et doit lui être réservé. Toute autre utilisation de ce mot ne peut qu'apporter la confusion et semer le doute sur la volonté d'aboutir à une vraie évaluation.

En particulier, nous ne pouvons accepter que, dans le calendrier présenté, soit écrit qu'en 2003/2004 tous les personnels de direction auront eu une première évaluation.

Il nous apparaît nécessaire que soit affirmé nettement aux recteurs que la priorité réside dans la mise en place de l'évaluation au sens strict du terme et que le calendrier et les modalités en soient précisés. En effet, les déclarations et interprétations qui nous reviennent de différentes académies mélangeant par exemple projet d'établissement et évaluation ne peuvent que nous inquiéter. »